

Image not found or type unknown



Huissier saisie vente mobilière.

Par **jean philippe 3131**, le **05/10/2015** à **20:06**

Sachant que mon débiteur est complètement insolvable , est ce qu'un huissier peut réaliser la saisie vente du débiteur sur ces biens mobiliers, sans préalablement faire le commandement de payer ?